

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2020
Séance du 28 février 2020
N° 31

Objet : Parc d'Activités de la Cassine à Peyruis
Projet de Cession à la Société PROFERRO du Lot n°14
d'environ 2 500 m² - parcelle A 839p

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt et le vingt-huit du mois de février à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt du mois de février 2020, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : BLANC Michel

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard (jusqu'au rapport n° 3), BAUDOU MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNET Brigitte (du rapport n° 1 au rapport n°4 puis du rapport n° 12 au rapport final « motion »), BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CAZERES Benoit, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, ESMIOL Gérard, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n° 18), HERMITTE Francis, ISOARD Roger, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, MEZZANO Gérard, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 3), PAUL Gérard, PAUL Gilles, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève (jusqu'au rapport n° 45), REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, RONDEAU Daniel, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, URQUIZAR Danièle, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
PIERRISMARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
LEJOSNE Patrick a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à MAYENC Christelle

Etaient représentés :

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à FIAERT Claude
AYMES Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BLOT Michel a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard
CASA Chantal a donné pouvoir à MARTIN Emmanuelle
BONNET Martine a donné pouvoir à PRIMITERRA Geneviève
BONZI Maryse a donné pouvoir à TRABUC Nicolas
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
DOMENGE Eliane a donné pouvoir à VOLLAIRE Nadine
LE CORRE Thibaut a donné pouvoir à OGGERO BAKRI Céline
LEDEY Olivier a donné pouvoir à VIVOS Patrick
MALDONADO Jean Paul a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine
MAZAL Ambroise a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n°2)
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à BAUDOU MAUREL Marie Anne
VILLARON Bruno a donné pouvoir à BLANC Michel

Etaient excusés :

AUBERT Serge	FLORES Sylvain
AUZET Éric	JULIEN Jacques
AUZET Guy	MUNOZ MALDONADO Julien
BALIQUE François	PAYAN Claude
BOURJAC Jean Marie	PELESTOR Michel
CHATARD Gilles	REBOUL Chidéric
DE VALCKENAERE Gilles	ROCHAT Jacques
EYMARD Max	TONELLI Corinne
FERAUD Maryline	

REÇU EN PREFECTURE

le 09/09/2020

www.legaldoc.com
99_DE-004-200067437-20200226-31_26022020

Monsieur Bruno ACCIAI, rapporteur, expose ce qui suit :

Stéphane CHEVALIER et Alice GAY, dirigeants de la société PROFERO, spécialisée dans la conception, création et réalisation de pièces métalliques, avait sollicité la Communauté d'agglomération en 2019, pour acquérir un terrain d'environ 2500 m² sur le Parc d'Activités de la Cassine à Peyruis.

La société PROFERO est actuellement locataire de locaux professionnels à Malijai. Les dirigeants souhaitent s'installer durablement sur le territoire et créer des locaux adaptés à leur activité. Elle emploie 6 personnes et prévoit 2 recrutements à court terme. L'objectif du projet est d'implanter un bâtiment de 500 m².

Après différents échanges avec le représentant de cette société, un terrain d'environ 2 500 mètres carrés (m²) situé au sud du lot de l'activité « SOPHIM » cadastré A 839p, en zone Uzib au Plan Local d'Urbanisme de Peyruis, a été retenu.

L'acquisition du lot s'effectuerait par la SCI PHENIX dont les représentants légaux sont Stéphane CHEVALIER et Alice GAY.

Le service France Domaine, sollicité le 10 janvier 2020, a estimé la valeur vénale du terrain à 23 euros Hors Taxes (H.T.) par m² avec une marge de négociation de plus ou moins 10 %.

En cohérence avec les ventes précédentes, il est proposé de céder le lot au prix global de 57 500 € H.T soit un prix de commercialisation de 23 € H.T. le m².

Les représentants de la SCI Phenix ont sollicité la signature d'un compromis de vente aux conditions suivantes :

- Obtention du permis de construire
- Obtention du prêt bancaire nécessaire à l'opération.

Il vous est demandé d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant,

- A signer le compromis de vente rédigé par M° DEGIOANNI, notaire de la communauté, en vue de la cession du lot N°14 d'environ 2 500 m² à détacher de la parcelle A 839p à la SCI phenix :
 - o Au prix de 57 500 € H.T. avec une TVA sur la marge (à faire calculer par M° DEGIOANNI)
 - o D'une durée de 18 mois à compter de la décision du conseil de communauté d'Agglomération
- A signer tous documents et tous actes relatifs à cette cession.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 03/09/2020

Appréciation préalable à l'admission

99_DE-004-200067437-20200226-31_28022020